

Réunion du conseil municipal du 17 mai 2019

Présents : Christine Digue, Daniel Jagault, Thierry Lassalle, Catherine Cottier, Benoit Bourdeau, Caroline Croixmarie, Richard Clément, David Chollet, Jean-Pierre Etendard, Liliane Neveu, Evelyne Prime, Valérie Maleuvre

Absents : Bruno Barrel, Jean-Philippe Lurton

Nouvelle présentation de délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Ce dossier a été travaillé en interne par Mme Digue et Mr Lassalle accompagnés d'un technicien du CDG35.

Une première présentation a été faite au conseil précédent afin que chacun puisse prendre connaissance des données et poser les questions complémentaires pour la mise en place de ces indemnités

Cette délibération se présente en 2 points

IFSE : Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertises.

Cela correspondant aux critères suivants :

- la fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Cette mise en place s'applique à chaque salarié de la commune, elle est déterminée en fonction du grade de chacun, applicable par catégorie, les montants sont appliqués selon le barème de l'état.

CI: Complément indemnitaire

Ce complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Il fait suite à l'entretien professionnel passé chaque fin d'année fixant un objectif de travail pour l'année à venir.

Le montant est déterminé par Mme Le Maire, celui-ci a été fixé par catégorie et fonction des agents. Il varie de 0 à 1200€ et de 0 à 2000€ Il n'est pas obligatoirement reductible et le montant est variable chaque année.

Vote > Pour : 12

Suite à ces éléments, une réunion d'information a eu lieu avec tous les salariés de la commune.

PLUI : Avis de la commune sur le projet arrêté en conseil communautaire

Thierry Lassalle, adjoint à l'urbanisme, et Christine Digue rappellent les éléments clés de la note explicative du projet transmis aux élus en amont du Conseil Municipal et les éléments présentés lors du conseil municipal d'avril.

le conseil valide le projet arrêté en conseil communautaire mais a souhaité apporter **une réflexion en forme de remarque: Ajuster la taille des rénovations des bâtisses à 40m2 afin d'éviter d'avoir dans notre paysage des bâtisses à l'abandon.**

Vote > Pour : 12

Modification statutaire : Syndicat intercommunal des eaux de la forêt du Theil

Suite à la fusion des communes de Piré sur Seiche et de Chancé à la date du 11 décembre 2018, il convient de modifier les statuts du syndicat intercommunal des Eaux de la forêt du Theil.

Vote > Pour : 12

Informations diverses :

Présentation d'un projet de plantation devant la mairie, projet étudié par Brigitte Montera, ATSEM, et Franck Dapvril, agent technique sur la commune.

Acquisition de grilles d'exposition par la commune.

Rappel de l'exposition sur la biodiversité au sein de l'école jusqu'au 16 juin.

Cette année on célébrera la fête des Pères.

La remise des calculatrices pour les élèves de CM2 se fera le vendredi 21 juin à l'école de Thourie.

Prochain conseil municipal le 21 juin 20h30.

